



INSTITUT NATIONAL
DE L'INFORMATION
GÉOGRAPHIQUE
ET FORESTIÈRE

DIRECTION GENERALE

DECISION n° 2012/491
portant désignation de la personne responsable de l'accès aux documents administratifs
et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques

Le directeur général de l'institut national de l'information géographique et forestière,

Vu le décret n°2011-1371 du 27 octobre 2011 relatif à l'institut national de l'information géographique et forestière ;

Vu le décret du 22 février 2012 portant nomination du directeur général de l'Institut national de l'information géographique et forestière ;

Vu la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public et diverses dispositions d'ordre administratif, social et fiscal, notamment son article 24,

Vu le décret n° 2005-1755 du 30 décembre 2005 relatif à la liberté d'accès aux documents administratifs et à la réutilisation des informations publiques, notamment les articles 42 et 43 ;

DECIDE :

Article unique : M. François Baudet, secrétaire général de l'Institut national de l'information géographique et forestière, est désigné personne responsable de l'accès aux documents administratifs et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques.

Fait à Saint-Mandé, le

10 SEP. 2012

Pascal Berteaud